



Séance ordinaire
du 9 juin 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 9 juin 2025, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de madame Danièle Tremblay, mairesse suppléante

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Était absent: Monsieur Jacques Allard, maire

1 **RÉSOLUTION 2025-06-096**
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2025-06-097**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025
4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
5. **Administration et ressources humaines**
 - 5.1. Approbation de paiement des dépenses du mois de mai 2025



Séance ordinaire
du 9 juin 2025

- 5.2. Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2024
- 5.3. Dissolution de la Chambre de Commerce de L'Ascension (modification de la résolution numéro 2025-04-058)
- 5.4. Mandater la firme Amyot, Gélinas à procéder à l'audit de la TECQ 2019-2024
- 6. Période de questions**
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Confirmation de l'embauche de madame Vicky Tremblay, à titre de pompière à temps partiel
- 8. Travaux publics (voirie) et hygiène du milieu**
 - 8.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien 2025-2026
- 9. Urbanisme, environnement et patrimoine**
 - 9.1 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 2025-565 relatif à la protection et la conservation des lacs desservis par une descente publique sur le territoire de la municipalité de L'Ascension et obligeant le lavage des embarcations motorisées, lequel modifie le règlement 2023-549 concernant la protection et la conservation du lac Lynch situé sur le territoire de la municipalité de L'Ascension et obligeant le lavage des embarcations motorisées
 - 9.2 Autoriser la directrice générale adjointe à faire la demande auprès du Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts pour l'installation de bornes sèches sur le territoire de L'Ascension
- 10. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 10.1 Autoriser le paiement à Équipements Récréatifs Jambette Inc. pour les modules de jeux dans le parc Raymond-Meilleur
- 11. Correspondance**
- 12. Période de questions**
- 13. Levée de la séance**



Séance ordinaire
du 9 juin 2025

3 **RÉSOLUTION 2025-06-098**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 MAI 2025

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4 **INFORMATION AUX CITOYENS**

4.1 **Maire**

5.1 **RÉSOLUTION 2025-06-099**
APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE MAI
2025

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de mai 2025, au montant de 317 875,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

5.2 **RÉSOLUTION 2025-06-100**
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE
L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu d'accepter, pour dépôt, le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2024, préparés par Monsieur Benjamin Lagarde, auditeur de la firme Amyot, Gélinas, s.e.n.c.r.l., cabinet comptable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.3 **RÉSOLUTION 2025-06-101**
DISSOLUTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE
L'ASCENSION (modification de la résolution numéro 2025-04-058)

CONSIDÉRANT qu'une Chambre de Commerce de L'Ascension a été fondée, tel que le stipule le certificat de formation daté du 15 mars 1978;

CONSIDÉRANT qu'aucune activité n'a eu lieu depuis plusieurs années;



Séance ordinaire
du 9 juin 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Leduc et résolu de dissoudre ladite Chambre de Commerce de L'Ascension et d'autoriser le maire à signer la dissolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**5.4 RÉSOLUTION 2025-06-104
MANDATER LA FIRME AMYOT, GÉLINAS POUR PROCÉDER À
L'AUDIT DE LA TECQ 2019-2024**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu de mandater la firme Amyot, Gélinas à procéder à l'audit de la TECQ 2019-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

**7.1 RÉSOLUTION 2025-06-103
CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME VICKY
TREMBLAY, À TITRE DE POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT qu'une période d'essai était prévue lors de l'embauche de Madame Vicky Tremblay, à titre de pompière à temps partiel, et que celle-ci est terminée (résolution 2024-06-151);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu de confirmer l'embauche de Madame Vicky Tremblay, à titre de pompière à temps partiel, et ce, à compter du 9 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**8.1 RÉSOLUTION 2025-06-102
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET
ENTRETIEN 2025-2026**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 440 362 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2025-2026;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;



Séance ordinaire
du 9 juin 2025

CONSIDÉRANT que les compensations versées à la Municipalité en 2025-2026 doivent être affectées aux deux tiers à des dépenses d'entretien d'été ou à des dépenses d'investissements admissibles qui y sont liées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Stockless et résolu que la municipalité de L'Ascension informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-565 RELATIF À LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS DESSERVIS PAR UNE DESCENTE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION ET OBLIGEANT LE LAVAGE DES EMBARCATIONS MOTORISÉES, LEQUEL MODIFIE LE RÈGLEMENT 2023-549 CONCERNANT LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DU LAC LYNCH SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION ET OBLIGEANT LE LAVAGE DES EMBARCATIONS MOTORISÉES

Avis de motion est donné par Madame Annie Chevalier qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement 2025-565 relatif à la protection et la conservation des lacs desservis par une descente publique sur le territoire de la Municipalité de L'Ascension et obligeant le lavage des embarcations motorisées, modifiant le règlement 2023-549.

**9.2 RÉOLUTION 2025-06-105
AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE À FAIRE LA DEMANDE D'INSTALLATION DE BORNES SÈCHES AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS**

CONSIDÉRANT le besoin d'installer deux bornes sèches à des endroits spécifiques pour le service incendie;

CONSIDÉRANT l'obligation d'obtenir l'autorisation du Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts pour effectuer de tels travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Leduc et résolu d'autoriser la directrice générale adjointe à faire la demande auprès dudit ministère afin de procéder à l'installation des bornes sèches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 9 juin 2025

10.1 **RÉSOLUTION 2025-06-106**
AUTORISER LE PAIEMENT À ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS
JAMBETTE INC.

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'autoriser le paiement à Équipements récréatifs Jambette inc. au montant de 65,955 plus les taxes applicables pour les jeux installés au Parc Raymond-Meilleur pour les enfants de 18 mois à 5 ans. Les fonds proviennent d'une subvention au montant de 68 133.17 \$ de Fonds Régions et Ruralité – volet 4 – soutien à la vitalisation et une somme de 7 698,58, laquelle somme est inscrite au budget de la municipalité dans la réserve « fonds de parc ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

11 **CORRESPONDANCE**

Du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (21 mai 2025)	Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien 2025-2026 / 440 362\$
---	---

12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

13 **RÉSOLUTION 2025-06-107**
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Danièle Tremblay,
Mairesse suppléante

Céline Chicoine,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des



Séance ordinaire
du 9 juin 2025

crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Danièle Tremblay, mairesse suppléante de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Danièle Tremblay,
Mairesse suppléante